

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2018**

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. LECUYER, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme OUADAH, Mme LANGEARD Adjoint, MM. JUBERT, DUVERE, JUHEL, WUILQUE, Mmes TOUMERT, LEMAN, M. BAZIRE, Mme BOISSEL (jusqu'à la délibération n° 18-005), M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, Mme DUMONT, MM. HEBERT, FRAISSE, DACHE, VASSARD Conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. PIRES à M. LECUYER
- Mme VAYRAC à Mme ROUZEE
- Mme HOFFMANN à Mme TERLEZ
- M. SAVY à Mme CARON DOUBET
- Mme BOISSEL à M. DO ROSARIO (à partir de la délibération n° 18-026)
- M. MARTIN à M. HEBERT
- Mme JEANNE-TELLIER à M. FRAISSE
- Mme SEGHIR à Mme DUMONT

ABSENT : /

M. le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 18h35.

Mme Caron Doubet est désignée par M. le Maire secrétaire de séance. Elle procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer. Il rappelle ensuite aux membres du conseil qu'il convient de signer les feuilles d'émargement du dernier conseil municipal.

QUORUM

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 18-024 à 18-025 incluse	26	7	/	33
A partir de la délibération n° 18-026	25	8	/	33

En préambule, Monsieur le maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat du 23 mars dans l'Aude. Il soumet ensuite à l'assemblée l'opportunité de baptiser un lieu de Louviers du nom du Colonel Arnaud Beltrame qui a fait preuve d'un comportement héroïque et exemplaire. Acte que Monsieur Duvéré considère même d'acte de résistance.

Monsieur le Maire propose de retenir le futur parvis situé face au lycée des Fontenelles, lieu de passage très fréquenté par les lycéens. Cet acte de courage et d'engagement doit faire sens auprès de la jeunesse.

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Après avoir énuméré les sujets et délibérations inscrits pour cette séance du conseil municipal, M. le Maire passe à l'ordre du Jour :

I – INFORMATIONS

Travaux de requalification de la place Thorel

(Cf. présentation annexée au présent compte-rendu)

Monsieur le maire présente le projet de requalification de la place Thorel qui s'inscrit dans un projet global qui relie la gare de Val de Reuil à Louviers. Il précise tout d'abord la volonté de l'agglomération de changer l'intitulé du projet qui s'appellera désormais : Projet Seine Eure Avenue (incluant pour la commune de Louviers les rues Winston Churchill et du 11 novembre ainsi que la Place Thorel). Ce projet inclut des nouveaux services et des nouveaux logements. On y retrouve entre autre le HUB (ancien site CINRAM réhabilité), cité numérique et la future maison médicale.

Il s'agit ici d'un programme ambitieux d'acquisitions foncières mené par l'agglomération. Les démolitions qui s'en suivront permettront notamment d'élargir la chaussée et ainsi d'accueillir un bus en site propre, des pistes cyclables, des voies automobiles et des trottoirs. L'ensemble visant à améliorer l'accessibilité de tous et pour tous.

Le budget total est évalué à 37 millions d'euros. S'agissant plus spécifiquement de la Place Thorel, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Faire de cette place un véritable lieu de vie et d'échange ;
- Maintenir son aspect circulaire, condition d'une circulation routière fluide.
- Garantir du stationnement
- Végétaliser l'espace

Pour pouvoir démarrer rapidement les travaux, il convenait pour la municipalité de trouver des alternatives d'implantation au garage Dubreuil et au magasin Lidl, ceci pour procéder aux démolitions ad hoc. Lidl est installé depuis 2 ans avenue Winston Churchill et le garage Dubreuil a investi les anciens locaux du CTM.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion devra par la suite être menée sur les boulevards qui ceinturent Louviers, ceci afin que l'ensemble soit cohérent et tienne compte des nouveaux modes de vie et de déplacement et leur évolution à long terme.

Ces éléments de contexte donnés, Monsieur le Maire informe l'assemblée des modifications prévues sur la place :

- Modification des flux de circulation
- Augmentation des espaces dédiés aux piétons et cycles
- Création de places de stationnement (sur la place et dans un rayon de 100 m)
- Maintien de l'accès à la rue Pierre Mendès France durant les travaux
- Agrandissement des terrasses et création d'un parvis devant le musée et l'hôtel d'agglomération.

Il précise par ailleurs que les travaux devraient démarrer après la Saint Michel 2018 pour se terminer avant celle de 2019. Les autres travaux de Seine Eure Avenue étant prévus sur la période 2021/2022 (après la phase de démolition).

Il ajoute que la réhabilitation des places de Louviers entamée avec la place de la halle, la placette Décretôt, la place du parvis Notre Dame et maintenant la place Thorel devra se poursuivre avec la réflexion sur les places des portes de l'eau, de la République et du Champ de Ville. Objectif, donner une unité et une cohérence d'ensemble et inscrire le tout dans un projet d'urbanisme d'envergure.

Projet d'urbanisme auquel seront associés les habitants notamment via une exposition participative sur le Louviers d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Il termine son propos en informant les membres du Conseil Municipal que la ville après avoir été lauréate du projet « ville de la reconstruction » porté par la Région est également lauréate du projet national « Action Cœur de Ville ».

Monsieur Vassard s'interroge sur les travaux à mener dans les autres quartiers de la ville et déplore que les efforts soient concentrés sur le centre-ville. Il cite notamment la route d'Elbeuf et la rue petit jardin.

Monsieur Bidault lui rappelle que ce point a déjà été abordé lors du conseil précédent et ajoute que la ville consacre près de 500 000 € par an aux travaux de voirie ce qui représente entre 10 et 12 rues réhabilitées par an. Monsieur Bidault lui rappelle ensuite que la route d'Elbeuf est départementale ainsi que le boulevard Clémenceau et la rue massacre et qu'à ce titre la ville ne peut intervenir seule, le département gérant son budget et ses priorités. Il termine en précisant que le Clos Saint Lubin a été entièrement refait (éclairage et voirie), ainsi que le quartier de la roquette et la chaussée Décretôt notamment.

Madame Dumont se réjouit de ce projet qui favorise la cohérence d'ensemble mais s'interroge sur la nécessité de conserver deux arrêts de bus proches l'un de l'autre (porte de l'eau et place Thorel). Elle se demande s'il est possible de travailler avec la région afin de procéder au regroupement. Enfin, elle regrette qu'il n'y ait pas de point de billetterie prévu sur la place.

Monsieur Duvéré lui répond que la Région ne souhaite pas le regroupement car l'arrêt « Porte de l'eau » permet aux bus région d'accéder plus rapidement et plus facilement à la nationale 154. Concernant la billetterie, il précise que le billet papier à vocation à disparaître au profit de moyens dématérialisés, il rappelle cependant que pour l'achat des abonnements l'espace Transbord est à disposition.

Monsieur Fraisse précise quant à lui qu'il n'est pas possible d'acheter des cartes de 10 tickets à l'espace Transbord. Monsieur Duvéré lui répond qu'il parlait des abonnements uniquement.

II – DEBAT D'ORIENTATION

Bâtiments communaux et politique patrimoniale

(Cf. présentation annexée au présent compte-rendu)

En complément de la présentation effectuée Monsieur le Maire et Monsieur Bidault, les précisions suivantes sont apportées :

- Concernant les travaux dans les écoles et l'enveloppe de 530 000 €, il est précisé qu'il s'agit de dépenses d'investissement qui viennent s'ajouter aux travaux effectués en régie. Ont ainsi pu être effectués les travaux de toitures aux Acacias et à Chat Perché, la réparation de chéneaux à Anatole France, la création d'aire de jeux à Jacques Prévert, divers travaux de réparation de chaudières, de menuiseries et de terrasses, des travaux importants et en deux tranches au Hamelet. La priorité a ainsi été donnée au clos et au couvert.
- L'inscription au contrat de territoire et dans la convention ANRU de la rénovation des équipements publics (crèche des acacias, centre social pastel et école des Acacias).
- Concernant les réhabilitations patrimoniales
 - de l'Eglise Notre Dame (enveloppe des travaux : 10 millions d'euros), les travaux débiteront à l'été 2018 et concerneront essentiellement le beffroi et les statues) ;
 - du kiosque Raoul Thorel (cour de la mairie) qui présente de vraies fragilités, la ville demande l'inscription au titre des monuments historiques et souhaite monter un dossier au titre des monuments en péril porté par Stéphane Bern ;
 - de la mairie : les travaux concernent essentiellement la salle PMF, la toiture et la façade

Monsieur le maire précise que tous ces éléments concourent à alimenter une stratégie globale qui permettra de s'interroger sur les 92 000 m² de foncier et l'intérêt de conserver l'ensemble, persuadé que nous pouvons, comme beaucoup de villes moyennes, faire bien mieux avec moins de patrimoine. Il rappelle que tous ces bâtiments et leur état de vétusté ont un impact non négligeable sur les dépenses de fonctionnement de la ville.

Cette stratégie est construite en deux temps, le premier a été constitué de l'étude de mutualisation des locaux confiée à EAD et le second consiste en la mise en place d'un schéma directeur immobilier porté par l'ADEME en partenariat avec le cabinet ESPELIA. Ce schéma directeur doit aboutir à l'établissement de fiches techniques complètes par bâtiment (éléments de

sécurité, énergétiques et techniques, ainsi que le chiffrage des travaux à mener) et permettre à la municipalité d'établir les priorités à court et moyen terme, priorités qui seront traduites dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements).

Madame Terlez précise en outre qu'il s'agit de la deuxième vague de schéma directeur menée par l'ADEME ce qui permettra aux villes engagées de bénéficier du retour d'expérience des autres villes moyennes et à fortiori normandes qui se sont engagées dans la 1^{ère} démarche. Ce projet ambitieux et qui suppose un investissement important des équipes doit pouvoir aboutir à un programme d'actions concret et une mise en œuvre en 2021. Outre la démarche de réhabilitation, ce travail doit également permettre de travailler sur les gains énergétiques.

En plus de la démarche de réhabilitation, Monsieur le maire informe l'assemblée que la ville s'est engagée en parallèle dans une démarche de mise en valeur patrimoniale grâce au concours de la Région et de la CASE via notamment le programme « ville de la reconstruction ». L'ensemble porte sur la mise en lumière des édifices, sur les cheminements pour que chacun se réapproprie les bords de l'Eure, sur la mise en place d'un plan signalétique alliant l'histoire, la culture, le commerce et le tourisme (travail effectué en partenariat avec la Société d'Etudes Diverses), sur un plan façades, sur la réhabilitation des courées...

Concernant les nouveaux équipements à venir, Monsieur Bidault ajoute que lors de l'ouverture de la nouvelle patinoire, le bowling continuera à fonctionner en attendant qu'une solution de gestion pérenne et efficiente soit trouvée.

Concernant la maison médicale, Madame Lemman précise, comme elle l'a déjà fait à d'autres reprises, qu'il s'agit de créer une dynamique en pariant sur l'appel d'air qu'elle produira. Ce pari semble gagnant puisqu'un jeune médecin non lovérien a fait acte de candidature pour intégrer la maison médicale dès l'ouverture. Elle rappelle que l'ARS a mis en place des dispositifs facilitateurs qui viennent compléter la dynamique mise en place à Louviers (et ailleurs).

Monsieur le maire termine le propos en spécifiant que les bâtiments historiques tels que le manoir de Bigard, la maison Condorcet et l'école Jules Ferry seront conservés mais que leur destination sera modifiée. Pour cela la ville souhaite s'engager dans des démarches d'appels à projets avec des cahiers des charges assez stricts. Cette méthode choisie pour le projet Ilôt Thorel Est a été payante puisque les sheds ont été conservés tout en ayant un autre usage.

A l'issue de ce débat, M. le Maire poursuit l'ordre du jour du conseil municipal et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal en date du 5 février 2018.

Sur ce point, Monsieur Daché rappelle que le texte lu par ses soins a été écrit par l'ensemble du groupe Bravo Louviers. Il souhaite que cela soit ajouté au compte rendu.

Le compte rendu est alors adopté à l'unanimité

III – DELIBERATIONS

N° 18-024

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – SERVICE TECHNIQUE – « Plan Lumières » - Marché de Performance Energétique pour l'Eclairage Public – Autorisation

La ville de Louviers souhaite engager un « Plan Lumières » consistant à généraliser l'éclairage public en LEC.

L'expérimentation menée entre septembre 2016 et janvier 2017 relative à l'extinction de l'éclairage public entre 23 h et 4 h du matin a permis de mesurer l'urgence des investissements à réaliser pour moderniser les installations techniques et se conformer aux exigences de la transition énergétique.

Le « Plan lumières » de Louviers se décline de la façon suivante :

- Réalisation en 2017 d'une étude d'analyse et de prospective sur l'éclairage public de la ville
- Réalisation des investissements au 2nd semestre 2018 et au 1^{er} semestre 2019.

Le « Plan Lumières » comporte également un volet patrimonial qui se décline dans le cadre du projet « Cœur de ville » et qui compte à ce jour deux réalisations :

- La mise en lumière de l'église Notre-Dame et de son nouveau parvis
- L'illumination de la nouvelle placette Decrétot, rue Pierre Mendès-France ;

Les investissements se poursuivront en 2018 et 2019 en s'appuyant sur l'éclairage public pour mettre en valeur le patrimoine architectural de Louviers.

Dans le cadre du « Plan lumières » la ville de Louviers lancera prochainement une consultation relative à la mise en place d'un Marché de Performance Energétique pour l'éclairage public du territoire.

La ville de Louviers possède un parc d'éclairage existant de 2 809 luminaires (hors sportifs) dont 548 ballons fluorescents (19 % du parc) et seulement 5 % en LED.

Face à la nécessité de faire des économies d'énergie et de coût de maintenance, et dans la poursuite de la volonté de la collectivité de passer à un éclairage LED sur les installations neuves, il est apparu opportun de lancer une étude d'analyse et de prospective sur l'éclairage public de la Ville.

Cette étude a été faite par le Cabinet CFCI et ses conclusions viennent d'être rendues.

Le Marché Public Global Performance – LOA sur 12 ans est apparu comme étant la solution permettant d'avoir une économie d'énergie rapide – la totalité de l'éclairage public passant en LED en moins de 12 mois et le gain énergétique potentiel est de près de 55 %. De plus, le coût de l'investissement est lissé sur 12 ans. Enfin, l'ensemble du parc est remis en conformité avec les normes et la maintenance continue d'être maîtrisée.

Les équipements concernés par ce marché comprendront :

- Les installations d'éclairage public
- Les installations de signalisation tricolore
- Les installations d'éclairage sportif extérieures

Ce Marché de Performance Energétique permettra une rénovation complète de l'éclairage public et de ses installations connexes en associant :

- Gestion énergétique
- Exploitation / Maintenance
- Rénovation

Pour permettre le lancement de ce Marché en Procédure Adaptée, il est proposé de prendre l'attache d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage – CFCI.

Ce dernier apportera à la ville de Louviers une assistance pour la passation de ce Marché de Performance Energétique depuis l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises jusqu'à la mise au point du marché en passant par la mise en concurrence et la phase de négociation.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer en faveur du lancement d'un Marché Public Global de Performance – LOA sur 12 ans pour la gestion, l'exploitation, la modernisation des installations d'éclairage public et de ses installations connexes et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention possible en lien avec l'éclairage public.

Monsieur le maire précise que les travaux seront effectués sur une année et permettront ainsi d'engranger des économies en fonctionnement dès 2019 et que l'agent actuellement en charge de l'éclairage public continuera sa mission et pilotera le dispositif. Il restera par ailleurs le maillon de proximité pour les habitants.

Monsieur Fraisse reste dubitatif quant à la réalisation d'une économie à hauteur de 55 %. Pour lui le passage au LED n'est pas une solution miraculeuse, certes il facilite la gestion (permet d'éteindre et de rallumer rapidement), néanmoins les lampes bleues des LED perturbent selon lui la biodiversité.

Monsieur le Maire précise que des études ont été faites et que d'autres villes se sont engagées avec succès dans ce type de dispositif.

Monsieur Daché profite de cette occasion pour évoquer les problématiques de trottoirs dans le centre-ville et de luminosité sous la halle. Monsieur Bidault lui répond que les trottoirs ont été bizautés et que le problème n'existe plus désormais. Concernant la luminosité sous la halle, Monsieur Bidault précise que les puits de lumière de la halle ont été orientés de manière à éviter les trop fortes chaleurs sous l'édifice, ce qui effectivement diminue un peu la luminosité, mais précise qu'il s'agit là d'un choix en conscience de cette municipalité

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-025

GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - APPROBATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE, DE LA PROCEDURE DE CONCOURS RESTREINT SUR ESQUISSE ET DES INDEMNITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS ALLOUEES AUX CANDIDATS

Monsieur le Maire rapporte que le groupe scolaire Jules Ferry, établissement situé au cœur de la ville, est l'objet d'un important plan d'investissement de la municipalité.

Depuis 2014, de nombreux travaux de mise sécurité et de sauvegarde du patrimoine bâti (remplacement partiel de menuiseries extérieures, réfection générale des couvertures, etc.) ont été entrepris dans le cadre des enveloppes budgétaires allouées annuellement aux travaux dans les écoles. Par ailleurs, un grand nombre d'interventions de maintenance des services municipaux sont consacrés à ce groupe scolaire.

Cependant, ces actions ne suffisent plus, les locaux sont vétustes et ne répondent plus aux exigences des réglementations en vigueur (sécurité incendie, accessibilité des personnes à mobilité réduite, etc.).

Dans ces conditions, la municipalité a conduit une large concertation avec la communauté éducative pour définir le projet le plus à même de répondre aux attentes des équipes pédagogiques du groupe scolaire, dans le respect d'une enveloppe budgétaire réaliste.

Deux options ont été étudiées : soit la réhabilitation du bâtiment actuel, soit la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a ainsi été confiée au cabinet CICLOP pour définir les objectifs architecturaux et urbains du projet, recenser les besoins des utilisateurs, les traduire en termes de surfaces et d'organisation fonctionnelle et proposer des scénarios pour réaliser ce projet de réhabilitation du groupe scolaire.

A l'issue de cette première phase d'études, le scénario retenu, après consultation des utilisateurs, et en appréciant les différentes contraintes réglementaires, foncières et financières, repose sur la construction d'un nouvel équipement sur un terrain situé à proximité immédiate et appartenant conjointement à la ville et à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

L'étude de programmation sans annexes est jointe à la présente délibération ainsi que les fiches espaces associées.

L'étude complète de 379 pages est disponible en consultation auprès de la Direction Générale des Services. C'est sur la base de ce programme, y compris des éléments d'analyse que pourra être mis au point le dossier de consultation du concours de maîtrise d'œuvre.

Il convient néanmoins de noter, que tous les éléments du cahier des charges fixé par les équipes pédagogiques, les représentants des parents d'élèves et la ville de Louviers ont pu être intégrés dans une construction neuve.

La nouvelle école sera fonctionnelle et répondra parfaitement aux besoins des enfants et des équipes pédagogiques. Elle bénéficiera d'une isolation thermique et phonique moderne, réduisant le coût de fonctionnement et pourra accueillir les élèves dans des conditions idéales (accessibilité, volumes, répartition des salles, espaces communs...).

Ce nouveau bâtiment sera constitué, à ce stade, de :

- 510 m² pour l'enseignement en maternelle
- 650 m² pour l'enseignement en primaire
- 280 m² d'espaces communs (dont salle de motricité, salles de repos, espaces dédiés aux enseignants, bureaux...)
- 250 m² de restauration scolaire
- 190 m² de garderie et espace périscolaire
- 90 m² de locaux techniques et espaces dédiés au personnel

Soit une surface totale de 1 970 m².

Il est par ailleurs précisé qu'un appel à projets sera lancé afin de trouver un ou plusieurs partenaires privés capables de réhabiliter le bâtiment actuel en vue d'un usage ultérieur, en préservant et mettant en valeur la façade.

Le coût prévisionnel provisoire des travaux, établi par le cabinet de programmation CICLOP pour cette opération de construction avec intégration d'un objectif ambitieux en matière de performance environnementale en application de la démarche BEPOS E+/C-, s'élève à : 4 142 000,00 euros HT aux conditions économiques du mois de février 2018.

Compte tenu du montant prévisionnel affecté à la réalisation de cette opération, la mise en concurrence relative à la désignation du maître d'œuvre se fera dans le cadre d'une procédure européenne de concours restreint sur esquisse, conformément aux articles 88 à 90 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Cette procédure se décompose en deux phases :

- une phase candidature qui fera suite à l'envoi d'un avis d'appel public à candidatures. Le pouvoir adjudicateur procédera à l'ouverture des candidatures et le jury de concours examinera ces candidatures puis émettra un avis motivé sur celles-ci. Le pouvoir adjudicateur dressera la liste des candidats admis à concourir. Le nombre de candidats admis à concourir sera limité à 4.
- une phase concours au cours de laquelle les concurrents seront invités à remettre une esquisse et une enveloppe séparée contenant l'offre de prix. Compte tenu du montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre, cette phase concours sera encadrée par la règle de l'anonymat des concurrents. Le jury évaluera puis classera les projets. L'anonymat sera alors levé. Puis le jury pourra inviter les candidats à répondre à certaines questions. Après avis du jury et ouverture des offres de prix, le pouvoir adjudicateur désignera le ou les lauréats du concours.

Les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes, après avis motivé du jury, percevront une prime de 16 250 € HT. Cette prime pourra être modulée en fonction de la qualité des projets, étant entendu que l'indemnité attribuée au candidat lauréat du concours sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Le ou les lauréats sera(ont) invité(s) à négocier et le conseil municipal se réunira à l'issue de cette procédure afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Conformément à l'article 89 du décret précité, le jury de concours sera composé des membres de la commission d'appels d'offres (CAO), auxquels s'ajouteront au moins un tiers de personnalités ayant la même qualification ou expérience que les candidats. Le Président de la CAO, ou son représentant, présidera le jury et nommera par arrêté les membres qualifiés.

Par conséquent, M. le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur la réalisation de ce projet, à valider les conclusions de l'étude de programmation et l'enveloppe prévisionnelle, à se prononcer sur la procédure du concours et sur les indemnités de concours et à l'autoriser à signer le futur marché de maîtrise d'œuvre, à solliciter les autorisations et les subventions afférentes, et signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à cette opération.

Le projet de l'ancienne municipalité, estimé à 14 millions d'euros, était irréaliste au regard des finances de la collectivité en 2014. Ces finances, bien que restaurées, ne permettent toujours pas d'absorber une telle dépense, c'est pourquoi en parallèle de ce travail de concertation, la recherche d'un montage financier approprié a été menée notamment avec l'EPFN, la région, le département et l'agglomération dans le cadre du contrat de territoire.

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux devraient démarrer à l'été 2019 pour une durée de 2 ans. Il précise que le bâtiment existant sera conservé (et non uniquement la façade comme dans le 1^{er} projet) et sera réhabilité.

A Madame Dumont qui s'interroge sur la qualité du bâtiment existant, Madame Terlez répond qu'après visite de l'Agence Energie Climat le bâtiment est structurellement en bon état. En revanche, Monsieur le Maire précise que selon l'usage il conviendra de renforcer certaines structures comme les planchers.

Madame Dumont souhaite que l'on profite de cette occasion pour réfléchir au projet pédagogique notamment concernant l'accueil périscolaire, la formation des agents et le soutien à l'équipe éducative, car certes cette école n'est pas située en géographie prioritaire néanmoins il y a des familles en grande difficulté qui la fréquentent.

Madame Perchet lui précise que la ville dispose d'un PEDT et que l'arrivée de la nouvelle directrice a permis de l'amender. Ce travail a été mené en partenariat avec le directeur ALSH du groupe scolaire.

Monsieur le maire ajoute que la ville souhaite avoir une approche globale initiée notamment avec la CTG (Convention Territoriale Globale). A cet égard, la ville a proposé de travailler à partir d'un projet de territoire communal et de réunir tous les acteurs dans un comité de pilotage unique. La CAF est favorable à cette nouvelle méthode et l'Etat a émis un accord de principe pour l'expérimenter sous réserve de laisser la validation au comité de pilotage contrat

de ville pour ce qui concerne la politique de la ville. Madame Terlez ajoute par ailleurs que lors du dernier comité de pilotage l'Education Nationale était présente, ce qui est une première.

Monsieur Fraisse s'interroge sur le réglage du chauffage (hors de portée des usagers) et demande à ce que l'on modifie le cahier des charges sur la partie plantation par « devront être plantées » au lieu de « pourront être plantées ». Concernant ce dernier point Monsieur le maire valide la proposition.

Concernant le chauffage, Monsieur Bidault précise que le système de chauffage sera relié au chauffage urbain et que le réglage sera opéré par une entreprise, le réglage individuel n'est donc techniquement pas possible.

Monsieur Daché s'interroge sur l'accès via la rue Massacre, ressentie comme dangereuse et souhaite savoir si des aménagements sont prévus.

Madame Rouzé lui répond que l'accès sera sécurisé car il s'effectuera à terme via la place du champ de ville. L'acquisition d'un terrain ad hoc devant permettre cet aménagement.

Délibération adoptée par 27 voix pour et 6 abstentions (groupe Bravo Louviers)

N° 18-026

**COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – ADMINISTRATION GENERALE
– Convention constitutive de groupement de commande pour la mise en place, la
vérification et l'entretien des points d'eau incendie – Autorisation**

Monsieur Lecuyer indique que l'Agglomération Seine-Eure souhaite lancer prochainement une consultation relative à la mise en place, la vérification et l'entretien des points d'eau incendie.

Dans le cadre du nouveau règlement départemental D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie), les rôles entre le SDIS, les collectivités et les services publics d'alimentation en eau potable sont clarifiés à compter du 1er janvier 2018. Le SDIS ne fait plus, ni les vérifications des poteaux incendie, ni les mesures du débit d'eau. Les communes ont l'obligation de faire vérifier l'état du matériel, la réparation et la mesure de débit tous les trois ans, ou par tiers tous les ans.

L'Agglomération Seine-Eure, dans un souci d'optimisation des dépenses, propose à ses communes membres de constituer un groupement de commande pour la mise en place, la vérification et l'entretien des points d'eau incendie.

Une convention de groupement de commande, conclue conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, formalisera l'intervention de l'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commande ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article L. 1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Des personnalités compétentes en la matière qui fait l'objet de la consultation, des agents des membres du groupement désignés par le Président de la commission, le comptable public du coordonnateur et un représentant du ministre chargé de la concurrence, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de ladite commission.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer en faveur de la constitution d'un groupement de commande pour la mise en place, la vérification et l'entretien des points d'eau incendie.

Monsieur Bidault précise que les pompiers avaient pour mission de contrôler les points d'eau et d'informer le maire des points défectueux, ce qu'ils ne feront plus désormais. L'entretien des points d'eau a toujours été effectué par une entreprise privée, le non-respect de cet entretien engageant la responsabilité du maire et de la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-027

RUE FRANCOIS LE CAMUS – CESSIION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE CADASTREE AL 285 A EUROPEAN HOMES

Madame Rouzee informe qu'un projet immobilier porté par la société EUROPEAN HOMES est envisagé sur la parcelle AL 182 située rue des Hayes Melines.

Le Permis de Construire de cette opération de construction de 26 logements individuels a été accordé le 15 novembre 2017.

La parcelle AL 285 est actuellement affectée à une voie privée qui permet la desserte des trois parcelles voisines (AL 182, 283 et 284).

La vente de cette parcelle AL 285 permettra à EUROPEAN HOMES de mettre en place une voirie permettant d'accéder au lotissement qui sera créé sur la parcelle AL 182. Des servitudes seront établies lors de la cession de la propriété communale pour le maintien de la desserte des parcelles AL 283 et 284.

Par courrier du 30 juin 2017, FRANCE DOMAINE a été saisi pour indiquer la valeur vénale de la parcelle AL 285 d'une superficie de 130 m². En date du 11 juillet 2017, la valeur vénale libre et HT est évaluée à 5 200 €.

En date du 06 février 2018, une proposition d'acquisition de cette parcelle à cette même valeur vénale est proposée à EUROPEAN HOMES.

EUROPEAN HOMES confirme son agrément pour acquérir la parcelle AL 285 pour un montant de 5 200 € HT.

Mme Rouzée propose donc au Conseil Municipal d'approuver la cession à EUROPEAN HOMES, 10-12 place Vendôme, 75001 PARIS, du terrain situé rue François le Camus à Louviers, cadastré AL 285, d'une superficie de 130 m², pour un montant net vendeur de CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (5 200€), les frais liés à cette cession étant pris en charge par l'acquéreur.

Madame Rouzee précise qu'il s'agit d'un ancien terrain appartenant à Eure Habitat sur lequel des démolitions avaient été effectuées. Elle ajoute que l'objectif de cette acquisition est de faciliter la voirie interne à cet ensemble

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-028

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018.

Le tissu associatif lovérien particulièrement dense et diversifié est une chance pour notre ville. Malgré une situation budgétaire particulièrement contrainte, la municipalité a, depuis 2014, sanctuarisé les crédits alloués à la vie associative, qui s'ajoutent aux facilités matérielles apportées aux associations lovériennes pour exercer leurs activités.

L'ensemble des financements alloués par la ville aux associations, tous dispositifs confondus, s'élève en 2018 à 654 406 € euros.

Un nouveau service municipal « Protocole/festivités/vie associative » composé de 10 ETP, a été créé en septembre 2016 et constitue l'interlocuteur privilégié du monde associatif.

Depuis 2015, afin d'éviter tout clientélisme et de garantir une totale transparence sur l'attribution de subventions, il appartient à une commission pluraliste d'attribution des subventions d'étudier l'ensemble des demandes de subventions et de proposer au conseil municipal la répartition de l'enveloppe budgétaire allouées aux associations.

Cette commission s'est réunie le 15 mars 2018 pour analyser l'ensemble des demandes de subventions effectuées par les associations. Considérant que les demandes de subventions répondent aux règles en vigueur et à l'intérêt local. La commission propose la répartition de l'enveloppe budgétaire selon le tableau ci-dessous

Monsieur Vassard tient à spécifier qu'il ne votera pas pour l'attribution aux associations ci-dessous reprises.

Madame Terlez s'insurge contre les propos scandaleux tenus par Monsieur Vassard à cette occasion. Madame Dumont, précise que le groupe Bravo Louviers soutient la municipalité pour dénoncer les propos de Monsieur Vassard. Elle ajoute par ailleurs que Madame Séghir a participé à la commission d'attribution des subventions et a noté le climat favorable dans lequel cette commission s'est déroulée.

Associations et divers organismes	Subventions attribuées 2017	Proposition subventions 2018	VOTE
Syndicats			
CFDT – Union locale	800 €	800 €	32 Pour – 1 Contre (M. Vassard)
CGT - Union locale	800 €	800 €	32 Pour – 1 Contre (M. Vassard)
FO - Union locale	800 €	800 €	32 Pour – 1 Contre (M. Vassard)
Total	2400 €	2400 €	
Association de Quartier			
Association pour la défense et l'animation du Clos Morlet	1000 €	1000 €	Unanimité
Comité de défense et d'animation du Quartier Ouest	1000 €	1000 €	Unanimité
Le Clos Saint Lubin	1000 €	1000 €	Unanimité
Village Saint Hildevert		300 €	Unanimité
Total	3000 €	3300 €	
Jumelages			
Comité de jumelage Franco-Allemand	2000 €	2000 €	unanimité
Comité de jumelage Franco-Anglais	2000 €	2000 €	Unanimité
Comité de jumelage Franco-Italien	2000 €	2000 €	Unanimité
Total	6000 €	6000 €	
Associations Caritatives			
Restaurants du Cœur	3000 €	3000 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Secours catholique	3000 €	3000 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Secours populaire	3000 €	3000 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Total	9000 €	9000 €	
Anciens Combattants			
CEAPAC	1600 €	1600 €	Unanimité (M. Duvéré ne prend pas part au vote)
Total	1600 €	1600 €	
Coopération décentralisée			
Amis de Timia	1700 €	1700 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Artisans du Monde	2000 €	2000 €	32 Pour – 1 Contre (M. Vassard)
Dougoura	300 €	/	
Jeunes écoliers du Monde	1700 €	/	
Total	5700 €	3700 €	

Associations et divers organismes	Subventions attribuées 2017	Proposition subventions 2018	VOTE
Culturelles – Musique			
Société d'Etudes Diverses de Louviers et de sa Région	350 €	350 €	unanimité
Les Macajas	150 €	200 €	unanimité
Be Scott and Co		450 €	unanimité
Chorale le Tourdion	300 €	300 €	unanimité
Harmonie Municipale	2000 €	2000 €	unanimité
Musique à votre portée	500 €	500 €	unanimité
Total	3300 €	3800 €	
Activités de loisirs			
Club des orchidées	300 €	/	
Club des minotaures	300 €	/	
Au plaisir de coudre	300 €	600 €	unanimité
Centre de formation et d'éducation de chiens	300 €	300 €	unanimité
Club d'Astronomie	300 €	300 €	unanimité
Loisirs et Culture du Val Normand	300 €	300 €	unanimité
Louviers Bridge Club	300 €	300 €	unanimité
Louviers Country Dance	300 €	300 €	unanimité
Photo club de Louviers	300 €	300 €	unanimité
Tactical Milsim Lost Company		300 €	unanimité
Terre et Soie		300 €	unanimité
Western 27	300 €	300 €	unanimité
Jumanjeux	700 €	700 €	unanimité
Total	3700 €	4000 €	
Enfance-Education			
APE Anatole France Salengro		300 €	unanimité
Aumônerie de l'enseignement public Secteur Nord		450 €	unanimité
Graines de moulin		300 €	unanimité
Parent simplement		300 €	unanimité
Petites Canailles	500 €	500 €	unanimité
Lire et Faire Lire	300 €	300 €	unanimité
Total	800 €	2150 €	
Handicap et insertion			
Paralysés de France	800 €	/	
Trèfle à quatre feuilles		300 €	unanimité
L'Oiseau bleu	300 €	300 €	unanimité
Total	1100 €	600 €	

Associations et divers organismes	Subventions attribuées 2017	Proposition subventions 2018	VOTE
Défense aide et prévention			
Ligue des droits de l'Homme	500 €	350 €	unanimité
Alcool Assistance Haute-Normandie	300 €	300 €	unanimité
SOFIA	300 €	/	
Association Parent simplement	200 €	/	
Mouvement Vie Libre		300 €	unanimité
France Alzheimer 27		300 €	unanimité
Vivre et Agir Ensemble	500 €	0€	Demande annulée par l'association (motif : dissolution)
Total	1800 €	1250 €	
Diverses			
Amicale des Anciens de Portenseigne Philips		300 €	unanimité
Amicale des Anciens sapeurs-pompiers de l'Eure		100 €	unanimité
Association des Monuments de Louviers	350 €	350 €	unanimité
Amour de nos 4 Pattes	500 €	1000 €	unanimité
Aumônerie de l'enseignement public du secteur nord	450 €	/	
Scouts et guides de France	500 €	500 €	
Maghreb Culture	1000 €	1000 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Association Culturelle Turque	1000 €	1000 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Ama et Bintou		300 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Ze Radio	1000 €	1000 €	32 Pour – 1 contre (M. Vassard)
Total	4800 €	5550 €	
TOTAL GENERAL	43200 €	43350 €	

N° 18 -029

SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ADHERENTES A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Monsieur le Maire rapporte qu'après étude des bilans de la saison sportive passée et des projets d'activités pour la saison en cours, il est proposé au Conseil Municipal la liste des subventions destinées aux associations sportives et à l'OMS (voir ci-joint annexé).

Cette participation, renforcée, valorise les actions menées toute l'année par les clubs sportifs et permet d'aider les associations à développer l'offre d'activités sportives qu'elles proposent.

Le Conseil Municipal rappelle ainsi son attachement et son soutien aux clubs sportifs, qui participent à l'animation et à l'attractivité du territoire. Les actions mises en place par la commune, comme la nuit des sports, permettent aux associations de faire découvrir leurs activités et de fidéliser de nouveaux licenciés.

En conséquence, il convient de définir les rôles et interventions des associations en fonction de cette subvention.

Le conseil est donc invité à approuver les termes de la convention type d'objectifs et de moyens annexée à cette délibération, qui sera adressée nominativement aux trente-six associations.

Tableau Subventions 2018

DENOMINATION	MONTANT 2017	PROPOSITION 2018	Decision
AONES	9 750 €	10 500 €	unanimité
Athlétisme "E.A.L."	11 900 €	11 550 €	unanimité
Badminton "B.V.R.L."	6 200 €	6 150 €	unanimité
Base ball "Wallabies"	7 400 €	7 500 €	unanimité
Basket "A.L.H.B.C.I"	8 728 €	7 600 €	unanimité
Billard "B.A.C.L"	1 900 €	1 830 €	unanimité
Boules Lyonnaises	2 850 €	3 000 €	unanimité
Boxe "L.F.B"	1 700 €	1 600 €	unanimité
Bowling	400 €	600 €	unanimité
Bujinkan	0 €	0 €	unanimité
Colombophilie "A.G.C"	1 650 €	1 600 €	unanimité
Cyclisme "U.V.L."	13 400 €	13 500 €	unanimité
Cyclotourisme "C.T.L"	500 €	500 €	unanimité
Echecs "A.R.L"	1 600 €	1 400 €	unanimité
Escrime "C.E.L"	5 000 €	4 800 €	unanimité
Football "F.C.S.E"	8 120 €	9 100 €	unanimité
Football "L.F.C"	6 100 €	8 000 €	unanimité
Gym Fraternelle	4 648 €	4 600 €	unanimité
Gym Plaisir	125 €	125 €	unanimité
Haltérophilie "H.C.L"	0 €	0 €	unanimité
Handball "E.V.D.R.L. H.B."	17 400 €	16 300 €	unanimité
hockey sur glace	1 500 €	2 600 €	unanimité
Sport pour toutes	1 900 €	1 750 €	unanimité
Judo "J.C.L."	3 249 €	3 400 €	unanimité
Karaté "S.K.L"	7 700 €	8 200 €	unanimité
Natation "E.N.L."	10 434 €	10 500 €	unanimité
Patinage "I.S.C.L"	8 700 €	9 000 €	unanimité
Pêcheur "amical"	270 €	400 €	unanimité
Pétanque "L.P."	3 500 €	3 800 €	unanimité
Spéléologie "les moranes"	800 €	800 €	unanimité
Roller Hockey "R.H.L."	1 300 €	1 150 €	unanimité
Tai chi chuan	150 €	150 €	unanimité
Tennis "L.T.C"	8 171 €	8 000 €	unanimité
Tir à l'arc	0 €	0 €	unanimité
Twirling	1 500 €	1 500 €	unanimité
Volley	8 627 €	8 500 €	unanimité
Yoga "Yogaïa"	328 €	495 €	unanimité
Football américain "les loups"	2 500 €	0 €	unanimité
OMS	15 000 €	14 500 €	unanimité
TOTAL SUBVENTIONS	185 000 €	185 000 €	

N° 18-030

ASSOCIATIONS - ENTENTE NATATION LOVERIENNE (ENL) - AONES KAYAK - CLUB DE PLONGEE – SUBVENTION POUR UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE CASEO

Monsieur le Maire rappelle que la construction du complexe aquatique Caséo et la fermeture de la piscine Plein Soleil ont modifié les conditions d'organisation des activités des clubs de l'entente natation Louviers, AONES kayak et AONES plongée. Ces modalités se trouvent répertoriées dans une convention visant à préciser :

- L'organisation des créneaux d'utilisation réservés aux différents clubs utilisateurs.
- Les conditions matérielles et financières dans lesquelles s'inscrivent cette utilisation (planning, conditions d'accès des utilisateurs, le coût forfaitaire de l'utilisation des lignes d'eau...)

Cette convention arrive à échéance le 01/11/2019.

Par ailleurs, la ville souhaite maintenir son soutien à ses clubs sportifs par le versement d'une subvention de fonctionnement. En conséquence, et pour éviter la rupture dans le fonctionnement des dites associations, il convient de procéder au versement d'une subvention pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Cette subvention est dédiée exclusivement au financement des activités natatoires et d'entraînement des clubs au sein du complexe aquatique. Elle est égale à la somme suivante :

- Pour l'ENL : 159 000 euros
- Pour l'Aonès Plongée : 24 000 euros
- Pour l'Aonès Kayak : 7 800 euros

La subvention sera versée en une seule fois.

Néanmoins, les clubs ont pour obligation de remettre à la commune un compte rendu financier annuel attestant de l'emploi de la subvention avant la signature d'une nouvelle convention d'utilisation du complexe aquatique soit avant le 31 décembre 2018.

La commune se réserve le droit de réviser l'opportunité ou le montant de la subvention en fonction du développement d'activités des clubs.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-031

SUBVENTION POUR ACCUEILLIR L'EPREUVE CYCLISME « AU TOUR DES JUNIORS »

Monsieur le Maire rapporte que le samedi 28 avril prochain Louviers accueillera, pour la onzième année consécutive, une étape de l'épreuve cycliste « Au Tour des Juniors » organisée par l'association Cyclisme Assistance.

Cette épreuve d'envergure internationale puisque des équipes européennes y participeront, réunit plus de 140 concurrents regroupés en 25 équipes.

Louviers sera « Ville départ » de cette épreuve qui se déroule sur deux jours et traversera une grande partie du département de l'Eure.

Cette initiative contribuera à l'animation de notre cité ainsi qu'à la promotion d'un sport populaire apprécié d'un public lovérien toujours important.

Il est en conséquence proposé au conseil d'accorder une subvention de 2 000 euros à l'association organisatrice Cyclisme Assistance.

A Monsieur Hebert qui s'interroge sur la diminution de la subvention versée, Monsieur le Maire précise que Louviers était ville d'arrivée l'année dernière et qu'elle est ville de départ cette année. Le montant octroyé est conforme à ce qui a été demandé.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-032

ASSOCIATION LA FRATERNELLE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AIDE A L'EMPLOI

La ville est engagée dans une politique d'accompagnement et de soutien auprès des associations lovériennes. A ce titre, des subventions sont votées chaque année à la faveur des associations.

Le club de gymnastique LA FRATERNELLE bénéficiait depuis 1995 d'une mise à disposition d'un éducateur sportif territorial.

Pour pallier au départ à la retraite de celui-ci, le club a recruté un entraîneur diplômé. Pour accompagner la transition entre mise à disposition ville et recrutement direct par l'association, la ville de Louviers a décidé d'accompagner financièrement ce recrutement durant une période transitoire de 3 ans, lors du conseil municipal du 4 .10.2017 (convention 17-120).

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement, pour la deuxième année consécutive, d'une subvention de 12 500 au titre de l'année 2018. Cette subvention sera versée en une seule fois auprès de l'association

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-033

GYMNASES COLETTE BESSON ET PAUL MORIN – CONVENTION D'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 05-24 du 7 mars 2005, le Conseil municipal a accepté le renouvellement des conventions d'utilisation concernant les gymnases Colette Besson et Paul Morin, liant le Syndicat Intercommunal pour la gestion des gymnases et des équipements sportifs annexes aux collèges de Louviers, la ville de Louviers, le collège Ferdinand Buisson, le collège du Hamelet et le service départemental de l'union nationale des sports scolaires de l'Eure (UNSS).

Ces conventions prévoient dans leur article 3 que la ville de Louviers se charge de l'entretien ménager des locaux.

La précédente convention d'entretien ménager des locaux arrive à son terme le 6 mai 2018. Il est proposé à l'assemblée délibérante de la renouveler pour une période de deux ans à compter du 7 mai 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-034

ARCHIVES MUNICIPALES MUSEE ET MEDIATHEQUE – DON DE JEAN-CHARLES HOUEL

Madame Langeard rapporte que Jean-Charles Houel, journaliste à La Dépêche de Louviers pendant plus de 30 ans propose d'enrichir le patrimoine écrit et iconographique qui concerne l'histoire locale par le don de :

- Sa collection du journal La Dépêche de janvier 1974 à mars 1981 en 16 volumes à la médiathèque Boris Vian
- Un certain nombre de documents déjà déposés aux Archives Municipales (inventaire des 23 dossiers joint à la convention de don d'archives)
- Ses photographies (environ 80 000) au Musée

La municipalité de Louviers se réjouit de cette initiative permettant aux Archives municipales, à la médiathèque Boris Vian et au Musée de présenter au public et chercheurs des documents susceptibles de satisfaire leur curiosité et d'enrichir les connaissances sur l'histoire de notre territoire.

Au regard des anciennes fonctions de Monsieur Houel, Monsieur Vassard informe l'assemblée qu'il votera contre cette délibération.

Monsieur le Maire souhaite quant à lui remercier Monsieur Houel pour ce fonds très riche, constituant une vraie mine d'informations sur l'histoire de la ville. Il rappelle que le 14 mai 2018 se tiendra une conférence en présence d'Hélène Artzfeld, universitaire, qui sort un livre intitulé « La politique à la ville » et qui porte sur l'expérience municipale du comité d'action de gauche entre 1965 à 1983. Cette conférence sera illustrée par des photographies provenant du fonds de M. Houel.

Ces différentes actions, complétées par l'exposition participative qui sera organisée au musée de Louviers, ont pour objectif de faire revivre le patrimoine lovérien.

Monsieur le Maire rappelle toute l'importance de ce travail de mémoire opéré par les archivistes, l'intérêt des fonds et la nécessité de les exploiter. Ce travail a notamment permis de reconstituer l'histoire du camp d'internement des tziganes à Louviers.

En parallèle, Monsieur le maire annonce le transfert des archives municipales dans le nouveau centre des archives mutualisées de l'agglomération, rue Charles Cros. Ce nouveau lieu permettra d'organiser des expositions et ainsi de donner de la visibilité sur l'histoire de Louviers. Il sera également ouvert au public et aux chercheurs.

Il termine en informant les membres du conseil municipal du travail qui est également mené sur le fond Mendès France en accord avec la famille.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe Bleu Marine)

N° 18-035

GRAND FORUM – PROLONGATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA SARL CINEMA GRAND FORUM

La convention d'utilisation du Grand Forum entre la Ville de Louviers et la SARL Cinémas Grand Forum a été conclue initialement pour une durée de neuf ans à compter du premier janvier 2006 (délibération N° 05 – 202 du 16 décembre 2005) prolongée successivement de 3 mois puis de 3 ans à compter du 1er avril 2015. Elle arrive à échéance au 1^{er} avril 2018.

Pour éviter une simple reconduction à l'identique de cette convention, une réflexion et un travail de remise à plat sont nécessaires.

A cette fin, une prolongation de cette convention en l'état de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2018, est souhaitable et proposée.

Il est demandé au Conseil d'examiner et de se prononcer sur la prolongation de cette convention jusqu'au 30 juin 2018.

Madame Dumont s'étonne de la durée de cette reconduction alors que ce partenariat fonctionne depuis longtemps.

Monsieur le Maire précise que cette durée doit permettre aux différentes parties de se mettre d'accord sur les termes de la nouvelle convention et donc de laisser le temps au directeur de la SARL d'étudier avec son conseil la proposition de la collectivité. Bien que le partenariat soit ancien, Monsieur le Maire ajoute que certains éléments ne correspondent plus à la réalité de ladite convention. Elle ne tient pas compte notamment de la nouvelle programmation de la Scène Nationale, du passage au chauffage urbain, de la réelle consommation des fluides par la collectivité lors de ses temps d'occupation.

Il rappelle que cette convention n'avait pas été réinterrogée depuis 2003.

Il précise par ailleurs que sans ce renouvellement de 3 mois, la ville serait dans l'incapacité juridique de payer les fluides (seul élément non couvert par le bail commercial en cours). Il ajoute également que la ville a fait l'acquisition d'un terrain devant permettre l'extension dudit cinéma et qu'elle envisageait d'augmenter la subvention à 50 000 € dès lors que cette extension aura été réalisée, ce qui prouve bien l'importance que revêt le cinéma pour la municipalité et la volonté de cette dernière à ancrer ce partenariat dans le long terme. Il précise par ailleurs que les locaux occupés sont la propriété de la ville et que les élus sont garants de la bonne utilisation des deniers publics.

Monsieur Vassard demande si la SARL Cinéma le Grand Forum est à jour de ses loyers. Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour, 26 mars 2018, la SARL est redevable de plusieurs mois de loyers impayés, pour un montant d'environ 30 000 € alors même que le bail commercial prévoit des sanctions dès le premier mois d'impayé.

Monsieur le Maire précise que ce sujet ferait l'objet d'une autre délibération lors d'une séance ultérieure.

Délibération adoptée par 26 voix pour et 7 abstention (groupe Bravo Louviers)

N° 18 – 036

JEUNESSE FAMILLE – SERVICE CIVIQUE – AGREMENT – RENOUVELLEMENT

Madame Leman rapporte que par délibération n° 14-191 du 17 novembre 2014, la ville de Louviers s'est inscrite dans le dispositif du service civique volontaire.

Le service civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet aux jeunes volontaires, de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et la solidarité dans les domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, ou intervention d'urgence en cas de crise.

L'engagement de service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Les jeunes reçoivent une indemnité de 473,04 nets par mois versée par l'État. Cet engagement volontaire ouvre également droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat. Quant à la collectivité, elle leur apporte un soutien complémentaire soit en nature, soit en argent d'un montant de 107,58 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports.

Ces montants peuvent être réévalués au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

La collectivité s'engage à désigner un tuteur volontaire au sein de la structure, à organiser une phase de préparation à la mission et à accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion sociale et professionnelle.

L'agrément d'accueil de service civique au sein de la collectivité prenant fin au 9 septembre 2018, la commune doit demander le renouvellement de son agrément.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser la demande de renouvellement d'agrément,
- Approuver le versement d'une prestation d'un montant minimum de 107,58 € par mois correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports,
- autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dispositif.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18 – 037

PÔLE POLITIQUE EDUCATIVE – INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – REVISION DU LOYER

Madame Perchet rapporte que par délibération n° 11-133 du 28 novembre 2012, la Commune a consenti un renouvellement de bail au profit de l'Etat, pour ses services de l'inspection de l'Education nationale – circonscription de Louviers. Le bail était signé par les parties les 28 novembre 2011 et 13 janvier 2012.

Les termes du bail prévoient que le bailleur peut demander une révision du loyer tous les trois ans au début de chaque période triennale, en fonction de la variation des valeurs locatives des

locaux similaires, étant précisé que la variation ne saurait excéder celle de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Une demande en ce sens a donc été adressée aux services de l'Education Nationale le 24 mars 2017.

La Direction Départementale des Finances Publiques a accepté l'augmentation demandée. Il convient donc de passer un avenant au bail.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18 - 038

ÉCOLES – SCOLARISATION A LOUVIERS DES ENFANT NON-RESIDENTS – ETABLISSEMENT DE REDEVANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Madame Perchet rappelle que l'article L. 212-8 du code de l'Education pose le principe de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Le coût par enfant est actualisé chaque année. La facturation porte sur les inscriptions d'enfants « hors communes » recensées chaque année dans les écoles.

C'est pourquoi Mme Perchet invite le conseil à réviser le montant de la participation financière demandée aux communes et propose de le porter à 899.00 € par élève de maternelle ou élémentaire pour l'année scolaire 2017/2018 soit une progression de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent. Ce taux correspond à l'indice annuel des prix à la consommation pour l'année 2017 (chiffres INSEE).

Par ailleurs, il est proposé une participation financière diminuée de 50 % pour les enfants de communes extérieures inscrits en classe « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire » scolarisés à Louviers à temps non complet.

La facturation porte sur les inscriptions d'enfants « hors communes » recensées au 31 octobre 2017.

En revanche, lorsque les enfants de Louviers sont scolarisés dans d'autres communes et que ces mêmes communes ont un nombre égal d'enfants dans les écoles de Louviers, le principe de réciprocité est appliqué, ce qui permet d'éviter toute facturation.

Délibération adoptée à l'unanimité

N° 18-039

GRANDE CAUSE MUNICIPALE 2018 – DON PECUNIER DU ROTARY CLUB LOUVIERS LE NEUBOURG ET DU GILLEV

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre de la Grande Cause Municipale relative à L'Engagement, de nombreux organismes ont souhaité ou accepté se porter partenaires de la Ville pour porter ou accompagner les actions mises en place tout au long de l'année.

Ces actions se déclinent en autours de 7 axes :

- L'engagement pour sauver des vies
- L'engagement civique et citoyen
- L'engagement solidaire
- L'engagement intergénérationnel
- L'engagement pour la planète
- L'engagement pour les arts et la culture
- L'engagement pour l'Europe et pour la paix

Au titre de l'engagement pour l'Europe et pour la Paix énoncée ci-dessus, deux associations ont souhaité se porter partenaire : le Rotary Club Louviers Le Neubourg et le GILLEV.

Le partenariat prendra la forme d'un soutien financier d'un montant de 1000€ de la part de chaque association afin de permettre 2 actions distinctes :

- la visite de la maison de Jean Monnet et du Parlement Européen à Bruxelles par les lycéens du lycée Decrétôt en avril
- le déplacement d'une classe de CM2 de l'école Jules Ferry à la 1^{ère} édition du Forum mondial « Normandie pour la Paix » le 8 juin 2018 à Caen

Monsieur le Maire rappelle que le lycée Decrétôt est également un partenaire de la ville pour cette Grande Cause Municipale 2018 : les élèves du Lycée ont ainsi assuré le service lors du banquet des aînés le 26 janvier dernier.

Il indique que le Rotary Club de Louviers/Le Neubourg intervient également dans la dimension « L'engagement pour la planète » en participant à la plantation d'un arbre par « Village dans la Ville », le Rotary fournit chacun des arbres.

La municipalité de Louviers se réjouit de ces partenariats permettant de faire vivre la Grande Cause Municipale 2018 en associant tous les acteurs de la Ville.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 abstention (groupe Bleu Marine)

N° 18-040

GRANDE CAUSE MUNICIPALE 2018 – SUBVENTION LYCEE DECRETOT – VOYAGE A BRUXELLES

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre de la Grande Cause Municipale 2018 relative à L'Engagement, l'un des objectifs du programme municipal qu'est la Grande Cause Municipale est de fédérer les différents acteurs de la ville autour de projets.

Ainsi le Lycée Decrétôt est partenaire de la Ville pour cette Grande Cause Municipale 2018 et les élèves du Lycée ont à ce titre assuré le service lors du banquet des séniors le 26 janvier dernier, dans le cadre de l'engagement intergénérationnel.

L'une des autres vertus est l'Engagement pour l'Europe et pour la paix : l'objectif est notamment de sensibiliser les jeunes à la construction européenne et aux valeurs qui ont présidé depuis l'origine à l'ambition européenne.

C'est pourquoi les 12 et 13 avril prochains, des élèves du lycée Decrétôt se rendront à Bruxelles pour visiter la Maison de Jean Monnet ainsi que le Parlement Européen.

Pour le financement de ce voyage, la Ville de Louviers, qui a reçu des dons du Rotary Club Louviers le Neubourg et du GILLEV, propose qu'une subvention de 2000€ soit accordée au lycée. Le coût total de ce voyage s'élevant à 5000€, le Lycée financera lui-même une partie du coût et il sera demandé aux élèves une contribution de l'ordre de 30€.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 abstention (groupe Bleu Marine)

N° 18-041

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DELEGUE DU CONSEIL A LA MISSION LOCALE –
REPLACEMENT DE MME DJEMEL**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 avril 2014, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un membre auprès de la Mission Locale.

C'est ainsi que, par délibération n°14-074 du 18 avril 2014, Madame Anissa DJEMEL a été élue membre du Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Compte-tenu des obligations professionnelles de Madame DJEMEL, il convient de désigner un nouveau membre.

Le Conseil est donc invité à procéder à cette nouvelle élection.

Sont candidats :

- Monsieur Jean Jacques LE ROUX (Titulaire)
- Madame Anne TERLEZ (Suppléante)

Délibération adoptée, sont élus :

- M. Jean Jacques LE ROUX (Titulaire) – **32 voix Pour et 1 Contre (groupe Bleu Marine)**
- Mme Anne TERLEZ (Suppléante) – **32 voix Pour et 1 Contre (groupe Bleu Marine)**

N° 18-042

**CAISSE DES ECOLES – DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE –
REPLACEMENT DE Mme CATHERINE VAYRAC**

Madame Perchet rapporte que la Caisse des écoles est administrée par un Comité composé du Maire, de l'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription, d'un membre désigné par le Préfet, de dix délégués du Conseil municipal et de onze sociétaires représentants les parents d'élèves, les enseignants et les délégués départementaux de l'Education nationale.

Les pouvoirs des conseillers municipaux désignés prennent fin à l'expiration de leur mandat.

Le Comité de la Caisse des écoles est présidé par le Maire. Il élit un Vice-Président et un secrétaire.

Par délibération n°16-069 en date du 20 juin 2016, le conseil municipal désignait membres du Comité de la Caisse des Ecoles :

- 1) Marie-Dominique PERCHET
- 2) Christophe GAUTIER
- 3) Céline LEMAN
- 4) Sylvie LANGEARD
- 5) Paulo DO ROSARIO
- 6) Catherine VAYRAC
- 7) Gaëtan BAZIRE
- 8) Leïla BOISSEL
- 9) Nadja TOUMERT
- 10) Véronique JEANNE-TELLIER

Compte tenu des obligations professionnelles de Madame Catherine VAYRAC Conseillère municipale déléguée, il convient de désigner un nouveau membre pour siéger au Comité de ladite Caisse des écoles.

Madame Hafidha OUADAH est proposée comme membre du Conseil au Comité de la Caisse des écoles en remplacement de Madame Catherine VAYRAC

Les autres membres siégeant au Comité de la Caisse des écoles demeurent inchangés.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe Bleu Marine)

N° 18-043

PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL – EFFACEMENT DE DETTE – ANNULATION DE TITRES

Monsieur Lecuyer rapporte qu'aux termes de l'article L 330-1 du code de la consommation, la situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour les débiteurs de bonne foi de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles exigibles et à échoir. Lorsque le débiteur se trouve dans une situation irrémédiablement compromise caractérisée par l'impossibilité manifeste de mettre en œuvre des mesures de traitement, l'effacement des dettes ne peut être qu'ordonné.

Il a résulté de l'examen des éléments produits par les débiteurs et de ceux communiqués par la commission de surendettement que les revenus des débiteurs sont inférieurs à leurs charges mensuelles démontrant une situation financière déficitaire et que les débiteurs ne possèdent aucun bien dans leur patrimoine susceptible d'être vendu. En conséquence, le juge a validé les procédures de rétablissement personnel. Ces jugements se traduisent par l'effacement de toutes les dettes produites aux procédures.

Il est donc demandé au Conseil de prendre acte des jugements et de les exécuter en prononçant l'extinction des créances de la Ville et l'annulation des titres correspondants pour un montant total de 1 256,60 euros.

Il est précisé que les créances portent sur des repas de restauration scolaire et sur les centres de loisirs.

Délibération adoptée par 32 voix pour et 1 contre (groupe Bleu Marine)

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le 9 avril 2018 à 18h30 puisque la ville a reçu la notification du 1259 Etats Fiscaux et qu'il convient réglementairement de voter les taux avant le 15/04.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à Louviers, le 28 Mai 2018

Le Maire,
François-Xavier PRIOLLAUD